

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2022

Présents : Marine ANQUETIN, Thierry BANNER, Eva BAYET, Henri Pierre BRANCOURT, Patricia BRANCOURT, Julien GODEFROY, Mélanie NEMOZ, Philippe PEYTAVIN, Béatrice POUPART.

Excusés : Théo BURAS a donné pouvoir à Henri Pierre BRANCOURT
Pierre PASCAL

Secrétaire : Mélanie NEMOZ

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2022,
- Délibération : Reprise du lotissement La Tuilerie,
- Délibération : Adoption de la Convention Territoriale Globale (CTG),
- Délibération : modification du prix des concessions au cimetière communal,
- Délibération : choix d'un jeu pour enfants et demande de subvention,
- Adoption de la Charte du dialogue citoyen à Labruyère-Dorsa
- Questions diverses

La séance est ouverte à 21h10

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil du 13 AVRIL 2022, après discussion, le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

DELIBERATION : REPRISE DU LOTISSEMENT LA TUILERIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation du lotissement « La Tuilerie » il y a lieu de signer une convention de transfert dans le domaine public des équipements communs (voirie, réseaux, divers et espaces verts).

Le transfert sera conclu par un acte notarié pour l'euro symbolique, après réception par les services et concessionnaires concernés de chaque ouvrage. Cette formalité qui ne nous engage pas tant que les conditions de reprise vues avec les colotis ne sont pas actées, permettra cependant d'avancer sur ce dossier.

M. PASCAL s'interroge. A qui appartient ce lotissement : aux colotis ou encore à l'aménageur ayant réalisé le lotissement ? Avec qui devons-nous traiter en conséquence ? Il propose que le piétonnier soit goudronné par les colotis avant la reprise pour faciliter l'entretien.

Monsieur le Maire répond qu'il souhaite traiter avec les colotis mais qu'aujourd'hui, il n'a pas la certitude que le transfert de propriété aménageur/colotis ait été finalisé. Il faudra des garanties sur ce point au moment de la finalisation de la reprise. Concernant le goudronnage du piétonnier, il précise que cette condition n'a pas été évoquée lors des rencontres avec les colotis ou le Président de cette association.

Plusieurs conseillers font remarquer que des briques obstruent toujours le passage du piétonnier en partie basse et que cela représente un danger. Les habitants s'étaient engagés à les enlever et réaliser une barrière amovible en partie haute ce qui n'a pas été fait.

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ajourner cette délibération en attendant d'éclaircir quelques points.

DELIBERATION : ADOPTION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG),

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire, en date du 3 mai 2022 a délibéré pour approuver la convention territoriale globale ainsi que sa feuille de route et le référentiel d'évaluation.

Il indique que la convention territoriale globale (CTG) est un outil de pilotage, d'aide à la décision et de concertation qui vise à définir une offre de services à destination des familles performante, cohérente et adaptée aux besoins, notamment grâce :

- A la structuration d'une politique enfance-jeunesse coordonnée,
- Au renforcement de l'accompagnement des familles,
- A la poursuite du travail engagé en matière de diversité d'accueil des jeunes enfants,

- A l'animation et au pilotage du projet social du territoire.

La CTG se décline en 4 axes, 11 objectifs et 21 fiches actions qui sont traduits dans une feuille de route pluriannuelle établie sur la durée de la convention, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire précise que la gouvernance est construite autour d'un comité de pilotage, et, pour coordonner les réflexions par thématique, six comités de projet. Le comité de pilotage valide les orientations de la CTG, pilote la feuille de route, valide la communication et évalue la réalisation des objectifs et la pertinence des moyens mis en œuvre.

Sont signataires de la CTG : la Caisse d'Allocations Familiales, le Département, la CCBA et les 19 communes du territoire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la proposition de convention territoriale globale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la convention territoriale globale telle que présentée, valide la feuille de route proposée et le référentiel d'évaluation proposé et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

DELIBERATION : CHOIX D'UN JEU POUR ENFANTS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget 2022 l'achat d'un jeu manège tourniquet et d'un support à vélo pour l'aire de jeux de la commune.

Ce projet a été réalisé en concertation avec le conseil municipal des jeunes qui a choisi l'achat d'un jeu manège tourniquet pour l'aire de jeux et un support à vélo qui sera posé sous le hall de la bibliothèque.

Plusieurs devis ont été demandés, après discussion, le conseil municipal décide :

- de commander ce jeu manège tourniquet et le support à vélo chez ADEQUAT COLLECTIVITES pour un montant de 2 808.11 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental pour cette acquisition.

ADOPTION DE LA CHARTE DU DIALOGUE CITOYEN A LABRUYERE-DORSA

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la Charte du dialogue citoyen à Labruyère Dorsa, largement inspirée de celle existante au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, charte qui a été soumise aux membres du Conseil Citoyen pour la Démocratie Participative de notre village.

Le conseil municipal approuve et adopte cette charte jointe au présent compte-rendu et consultable sur le site internet communal.

QUESTIONS DIVERSES

➤ TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE ATELIERS MUNICIPAUX :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a eu une tentative de cambriole des ateliers municipaux dans la nuit du 01 au 02 mai 2022.

Les employés n'ont constaté aucun vol mais la porte de l'atelier a été endommagée. Elle sera prochainement remplacée.

➤ BOBINE VERTE :

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial et en lien avec sa mission Culture, le Pays Sud Toulousain avait lancé un **appel à manifestation d'intérêt auprès des Communes du territoire**, dans le but de sensibiliser, au travers du média artistique cinématographique, aux enjeux du changement climatique.

La candidature de la commune a été retenue, la projection en plein air de courts métrages aura lieu le Vendredi 16 septembre 2022 à 21h30 avec une table ronde qui débutera 1h avant la projection du film. Une auberge espagnole sera également organisée en fixant un challenge aux habitants : amener des produits locaux. Une buvette avec des produits locaux sera également proposée. Les membres du conseil municipal des jeunes et le Foyer Rural seront associés.

➤ LIVRAISON BRF POUR LES PLANTATIONS

Du BRF a été livré, il est prévu de le mettre au pied des nouvelles plantations.

➤ Journée du Patrimoine

Madame POUPART informe le conseil que les jours du patrimoine auront lieu le week-end du 16 septembre 2022 sur le thème du « Patrimoine durable ». Une réunion préparatoire sera prochainement organisée.

➤ DEVIS NETTOYAGE SALLE DES FETES

Un nettoyage complet de la salle des fêtes semble nécessaire au moins une fois par an. Nos employés n'ayant pas toujours le temps de s'y consacrer, un devis sera demandé à une société spécialisée pour avoir une idée du coût financier que cela représente.

La séance est levée à 23h20